## Vous résidez en métropole



Nombre de parts fiscales pour le calcul de l'impôt sur le revenu	CSG au taux de 3,8 % CRDS au taux de 0,5%	CSG au taux de 6,6 %, CRDS au taux de 0,5 % CASA au taux de 0,3 %	CSG au taux de 8,3 %, CRDS au taux de 0,5 % CASA au taux de 0,3%
	Revenu fiscal de référence supérieur à :		Revenu fiscal de référence supérieur ou égal à :
1 <sup>ère</sup> part fiscale	11 408 €	14 914 €	23 147 €
Quart de part supplémentaire	1 523 €	1 991 €	3 090 €
Demi-part supplémentaire	3 046 €	3 982 €	6 179 €